

Procès-Verbal

Séance du 20 Mars 2024

L' an 2024 et le 20 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de conseil sous la présidence de PEROT Yannick Maire

Présents : M. PEROT Yannick, Maire, M. JOLY Michel, Mme POISSON Emmanuelle, Mme CARPY Joëlle, M. PAGÉ Jean-Pierre, M. BARRAULT Pierre, Mme FERNANDES DIAS Sophie, M. BOUTIN Samuel, M. MERCIER Dany

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FAGES Isabelle à Mme FERNANDES DIAS Sophie, Mme AUDIGUET Cécile à Mme POISSON Emmanuelle

Absent(s) : M. DUFOUR Dominique, Mme PERNEL Sarah

Invité(s) : Mme FRAILE BESNAULT Alexia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 15/03/2024

Date d'affichage : 15/03/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme FERNANDES DIAS Sophie

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Conventions de servitudes et de mise à disposition ENEDIS - 2024_03_01

Tarif de la location de la salle associative multimédias-2024_03_02

Désignation du délégué élu au Comité national d'action social (CNAS)- 2024_03_03

Proposition des noms de délégués pour siéger à l'EPCI et Syndicat de la Crosse-2024_03_04

Monsieur le Maire propose de retirer un point « Proposition des noms de délégués pour siéger à l'EPCI et Syndicat de la Crosse ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Approbation du procès-verbal : Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance 07 février 2024. Aucun élu n'ayant de modification à apporter, le procès-verbal de la séance du 07 février 2024 est adopté à l'unanimité.

2024_03_01 – Conventions de servitudes et de mise à disposition ENEDIS

Monsieur JOLY, 1^{er} adjoint informe le conseil municipal que la société ETUDIS, est chargée par ENEDIS d'une étude référencée ENEDIS n° DC27-051793,

Enedis souhaite procéder à des travaux sur les parcelles de terrain suivantes cadastrées :

- C-D-ZM chemin rural n° 42-34 implantation des ouvrages : La Fosse aux Loups – La Croix Guerin – La Gravelle – Pièces de Longueville
- C 38 chemin rural implantation des ouvrages : Le Pet de Fourche
- ZK 115 implantation des ouvrages implantation des ouvrages : Sept Fonts

Ces parcelles appartiennent à la commune de La Celle-Saint-Avant. Ces travaux consistent à implanter des lignes électriques (souterraines ou aériennes) , un poste de distribution publique d'électricité et des lignes électriques nécessaires au fonctionnement du poste.

Dans cet objectif la société Etudis s'est rapprochée de la commune afin d'obtenir l'autorisation pour ces travaux.

Pour ce faire, une convention de servitudes et une convention de mise à disposition déterminant les droits et obligations de chacun doivent être établies. Les conventions prennent effet à compter de leur signature et sont conclues pour la durée des ouvrages dont il est question ci-dessus. En contrepartie des droits qui lui sont concédés, ENEDIS devra verser une indemnité forfaitaire à la commune.

Monsieur JOLY présente au conseil municipal un projet de convention ainsi que les plans.

Vu la demande écrite en date du 31 janvier 2024 de la société ETUDIS

Le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitudes et ladite convention ainsi que l'acte notarié à intervenir, dont les frais seront à la charge d'Enedis.

2024_03_02 – Tarif de location de la salle associative multimédias

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle associative multimédias est mise à la disposition des différents utilisateurs qui en font la demande pour l'exercice d'activités éducatives, culturelles, ainsi que pour la tenue de réunions, d'assemblées générales et de réunions familiales.

Il expose la demande de l'association Dance Connexions dont le siège social est située à La Celle-Saint-Avant (37160) 1 impasse de la Vallée représentée par Madame CHARBONNEAU Audrey qui souhaite disposer de la salle pour des répétitions de dance.

L'ensemble des salles municipales fait l'objet d'un tarif en fonction de leur catégorie.

Monsieur le Maire propose un tarif horaire à 8 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

– approuve le principe de la mise à disposition de la salle des associations multimédias à Dance Connexions au tarif horaire de 8 euros.

2024_03_03 – Désignation du délégué élu au Comité national d'action social (CNAS)

La commune adhère au Comité national d'action sociale pour permettre aux agents municipaux de bénéficier de prestations d'action sociale diversifiées (aide financière aux évènements de la vie quotidienne- mariage, naissance, retraite, accès à la culture, aux loisirs...)

Pour mémoire, le CNAS Comité national d'action sociale est une association au service des agents de la [fonction publique territoriale](#).

Les statuts du CNAS prévoient que chaque collectivité désigne pour la durée du mandat un représentant au collège des élus et un représentant au collège des agents bénéficiaires.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°02/07/2020 Désignation des délégués (collèges élus et agents) au Comité national d'action sociale (CNAS) pour le mandat 2020-2026. Monsieur Bernard LESNE a été désigné pour représenter les élus.

Suite à sa démission, il convient de procéder à son remplacement.

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à l'élection des délégués des communes appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **désigne** comme représentant Monsieur Michel JOLY pour le collège des élus.
- **autorise** Monsieur le maire à signer tout document afférent
- **donne** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Décisions : communications des décisions par M. le Maire dans le cadre de l'exercice de ses délégations.

M. le Maire, en vertu de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n° 2024-011 en date du 07 février 2024 Décision négative relative au droit de préemption

Parcelle C 903 superficie 484 m² sise 9 allée des Mûriers appartenant à Madame MANON née HERPAILLER

Décision n° 2024-012 en date du 07 février 2024 Signature du devis

Société ELECTRO-TOURS achat d'ampoules pour l'école maternelle et de batteries pour le portail électrique de l'atelier technique pour un montant de 95.30 euros HT

Décision n° 2024-013 en date du 15 février 2024

Signature du devis retire et remplace la décision n° 009 car la facture initiale était flyers recto/verso et non uniquement recto

Renaissance Lochoise 600 flyers maisons fleuries 76.90 euros HT

Décision n°2024-14 en date du 15 février 2024 Signature du devis

Société Multi service cuisine pro installation d'un doseur de liquide rinçage sur le lave-vaisselle de la salle des fêtes pour un montant 417.08 € HT

Décision n°2024-15 en date 01 mars 2024 du Signature du devis

Société DUBOIS fourniture de doubles de la clé du portillon de la cour de la mairie pour un montant de 56.64 euros HT

Décision n° 2024-17 Attribution d'une concession funéraire

A Madame GUÉRIN Delphine durée 50 ans pour un montant de 300 euros

Décision n°2024-18 en date du 08 mars 2024 Signature du devis

Société La Renaissance Lochoise 600 flyers exposition pour un montant de 76.90 euros HT

Décision n°2024-19 en date du Signature du devis

Société Gaz service chaudière installation d'un thermostat filaire programmable dans le logement sis 1 rue 11 novembre pour un montant de 230 euros HT

Décision n°2024-20 en date du Signature du devis

Association VOIE ZIK programmation Vendredis Cellois pour un montant de 500 euros

Décision signée par Emmanuelle POISSON, 2^{ème} adjointe selon la délégation accordée par Monsieur le Maire

Décision n° 2024-16 en date du 05 mars 2024 Attribution d'un renouvellement de concession funéraire

A Monsieur PEROT Yannick durée 50 ans pour un montant de 300 euros

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire :

- Voirie : Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024_02_03 – Demande de subvention au titre des amendes de police pour 2 silhouettes sécuritaires et 2 radars pédagogiques. Le projet a été abandonné car les travaux ne sont pas éligibles à cette aide.

Michel JOLY, 1^{er} adjoint :

DOSSIER N° 2024-04 Remise en état de la sirène

- La sirène doit être remise en état. La commune pourrait bénéficier de subvention via le SDIS service départemental d'incendie et de secours ou autre organisme. Le dossier est à l'étude.

DOSSIER N° 2024-05 Restauration de l'installation campanaire

- Dommage électrique : suite à de multiples micro- coupures d'électricité, l'installation campanaire doit être restaurée. Un expert a été mandaté par l'assurance de la commune. L'assurance prend en charge une partie de la réparation.

Emmanuelle POISSON, 2^{ème} adjointe :

- Une réunion de la commission en charge des associations est programmée le 25 mars 2024 en vue d'étudier les demandes de subventions de celles-ci.
- Vendredis cellois : les groupes de musique sont réservés. Une réunion avec les présidents des associations est programmée le 29 mars 2024.

Joëlle CARPY, 3^{ème} adjointe :

- Fleurissement de la commune : un devis a été demandé à 2 entreprises
- Demande des idées pour aménager le rond-point à l'entrée de La Celle-Saint-Avant venant de Sainte-Maure-de-Touraine.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal le mercredi 27 mars 2024 à 18h30.
Rien de restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h33.

En mairie, le 22/04/2024

Le Maire
M. Yannick PEROT



Secrétaire de séance
Mme FERNANDES DIAS Sophie

